



Que faut-il retenir du projet de l'évolution de la modulation...

On entend tout et n'importe quoi sur ce sujet...La première des choses à retenir est que la Direction a présenté les premières pierres d'un principe... Tout reste à construire... **En particulier les délimitations des zones positives et négatives...**

La seconde chose qu'il convient de comprendre, c'est que de nombreux sites ont, déjà, par voie d'accord, modifié les règles de la modulation... Et ce dans l'intérêt des salariés...

RAPPEL : A Metz la CFTC a obtenu qu'une séance sur deux serait payée ou épargnée au choix du salarié, lors du CSE du 18 décembre 2020.

...Il est donc légitime que le système de rémunération de la modulation soit plus équitable entre les sites, mieux rémunérés pour les salariés et plus simple à gérer pour les hiérarchiques.

La Direction propose : le paiement ou épargne interviendra dès la 1^{ère} heure à hauteur de 30% . Exemple : sur une séance de 7h00, (2h20 soit 30% de 7h00) seront payées ou épargnées, au choix du salarié, plus la majoration.

Le paiement passerait à 50 et 75% sur 2 autres paliers dont les seuils ne sont pour l'heure pas définis...

Sur le principe d'un paiement dès la première heure réalisée, la CFTC ne peut-être que d'accord.

Les salariés doivent pouvoir être rémunéré de manière immédiate, sans attendre le passage à la 15^{ème} heure comme aujourd'hui...

Mais la Direction doit aller encore plus loin sur ses propositions pour permettre aux salariés un système encore plus favorable.

Nos demandes porteront sur :

- **Le paiement à 50% dès la première heure** (pour être en adéquation avec les accords actuellement en vigueur dans certains sites)
- **Le cadrage d'un nombre de séances maximum réalisé par an**, qu'elles soient en modulation ou non
- **La renégociation des primes de prévenances tardives tant dans leurs délais que dans leurs montants**, pour éviter l'indécence de certains sites à afficher systématiquement tous les WE travaillé pour mieux les supprimer... Ou encore d'autres Direction Locales qui prennent plaisir à faire des CSE extra à la pelle 8 jours avant...
- **Une redéfinition de la gestion des compteurs en fin d'année et de leur remise à zéro.**

Tout reste à faire... Mais si cet accord voit le jour, il doit permettre une meilleure rémunération qu'aujourd'hui et donner des garanties sur une réelle prise en compte des impacts des H+ sur la vie de famille !